



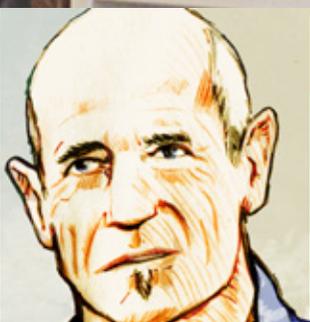
SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



GIRU

LE TOUR DU MONDE EN 80 METS

P4



INTERVISTA
 PETRU SANTUCCI,
 U PASTURISIMU
 IN CORE
 P19

ÉDITOS P3 • BRÈVES P6 •

ISULA SURELLA P7

DA QUI È QUALLÀ P 17 • CULTURE P20

SETTIMANA CORSA P 21 • AGENDA P22

1,60€



Photo Marion Patris de Breuil

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

U Mele



in Festa

MURZU

20 AOP Miel de Corse
ans Mele di Corsica

U 23 DI SITTEMBRE 2018



Le sentier des oliviers

Mairie de
MURZU

corsebillet



AUBERGE

U Fragnu



FELI

I MUVRINI

SARL CIPRIANI



06 75 06 83 32

umeleinfesta.com



U Mele in Festa Murzu

umeleinfesta@gmail.com



11/9 au pluriel

11 septembre 2001, deux avions percutent les tours du World Trade Center. Nous avons tous en mémoire les images de ces Twin towers qui s'effondrent comme des châteaux de cartes, ces corps désarticulés qui s'écrasent au sol, ces objets retrouvés et filmés en gros plan uniques preuves de vie sur ce lieu avant 8h46, heure où le vol 11 American Airlines percuta la première tour.

Nous sommes tous capable de dire où nous étions lorsque les chaînes du monde entier ont interrompu leurs programmes pour nous montrer en direct l'horreur de ces attentats qui nous faisait basculer dans un «nouveau» monde désormais en guerre contre un ennemi toujours masqué qui frappe n'importe qui et n'importe où pour semer le chaos et répandre son idéologie totalitaire et assassine. Recueillement mondial pour honorer la mémoire des 2977 victimes.

11 septembre 1968 vers 9H30, le vol AF 1611 Air France en provenance d'Ajaccio et à destination de Nice s'abîme en mer au large de Nice et fait 95 victimes: 6 membres d'équipages et 89 passagers dont 13 enfants.

La thèse officielle protégée par le secret défense sur l'origine de l'accident – un incendie à bord et la perte de contrôle de l'avion – a toujours été contestée par l'association des familles des disparus qui s'appuie sur des documents et des témoignages démontrant que des manœuvres militaires, dont des tirs de missiles air-sol, avaient eu lieu dans la zone de vol de la caravelle au moment du crash. Les présidents de la CTC et les maires de Nice et Ajaccio vont conjointement demander à Emmanuel Macron la levée du secret défense sur les exercices militaires effectués ce jour. Mais pour l'instant l'attente se poursuit et cela fait désormais cinquante ans que cet autre 11 septembre, moins médiatisé, porte la douleur des familles des victimes qui voudraient que la vérité soit définitivement re/connue ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Un mare di plasticu

«*Life in plastic, it's fantastic!*» cusì facia u successu *Barbie Girl* cantatu da u gruppu dano-novergianu Aqua ind'u 1997. Ah vai puru... A simana scorsa, un Corsu hà piscatu un mazzardu cù un bichjeru plasticu in corpu. Ghjè a figliola d'issu piscadore chi hà publicatu u ritrattu di sta trista scuperta per mezu di u so contu Twitter @Turchina2b, cummentendu

À MODU NOSTRU

d'altronde : – «*Per i pesci dinò ghjè a crise des déchets... Tuttu si ne vada di male...*». Hè più chè pessimu u custattu, ghjè ancu spaventosu. A fiura hà fattu propiu u giru di a tela... Mentre l'ultima ghjurnata mundiale di l'oceanu messa in ballu ogni 8 di ghjugu dapoi u 1992, WWF, a prima urganizazione di prutezzione di l'ambiente, hà dettu ch'ellu era u Mediterraniu u mare u più bruttu di u mondu. Si parla d'un veru mare di plasticu. U livellu di concentrazione di rumenzule plastiche hè quatru volte più altu chè quellu di u Pacificu Nordu. Ripresenta oghje u plasticu 95 percentu di u mullizzu nant'à a marina, ch'ella sia in l'acqua o puru à mezu à a rena. Secondu WWF, ci seria 1,25 milione di pasticciuli à u chilometru ; un pasticciulu fendu à spessu di menu di 5 millimetri. In Europa, a polluzione hè un affare chi viaghja assai bè. Produce u Vechju Cuntinente 60 milioni di tunnellate di plasticu à l'annu, ciò chì ne face u secondu più grande pruduttore di plasticu di a pianetta dopu à a China. Ci seria 180 tunnellate di rumenzule plastiche chi si truverianu ind'u Mediterraniu, venendu da i fiumi principali per a maiò parte di Turchia, di Spagna, di l'Egitta è, bella sicura, di Francia. A Francia chì hè u peghju elevu cù una scelta di e rumenzule fatta solu à 22 percentu in quantu à e robbe plastiche. Eppo, u circondu mediterraniu accoglie, tutti l'anni, milioni di turisti, à quale li piacenu di vultà in casa soia cù unepochi di ricordi ma dinò di lascià ne daretu à elli, per fà cresce ogni statina u livellu di polluzione di più di 40 percentu. À rombu di produce mullizzu, d'un praticà e pubelle è d'un fà a scelta, ch'ella sia colpa à l'industriali o à a ghjente, l'omu sterpa ciò ch'ellu hà di più caru : u so ambiente è a so salute, chì e conseguenze si facenu sente prestu ind'i piatti ! Ci hè un dettu nustrale chi face «*à chì disprezza u periculu, à spessu ci ferma*». Ma serebbe ora di fà casu ! ■

Vous

vivez

en Centre-Corse,
dans le Cap,
entre Sagone et Galeria,
ou dans l'Extrême-Sud,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive

dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Contact:

journal@icn-presse.corsica

OU

06 44 91 58 30

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS
société locataire géranteImmeuble Marevista
12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

- Paul Aurelli (04 20 01 49 84)
journal@icn-presse.corsica
- Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38
Annonces légales: Tél. 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059
20176 AJACCIO Cedex 1
Tél. 04 20 01 49 84al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS
M. Stéphane Brunel
Tél. 06 12 03 52 77 • mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia
CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

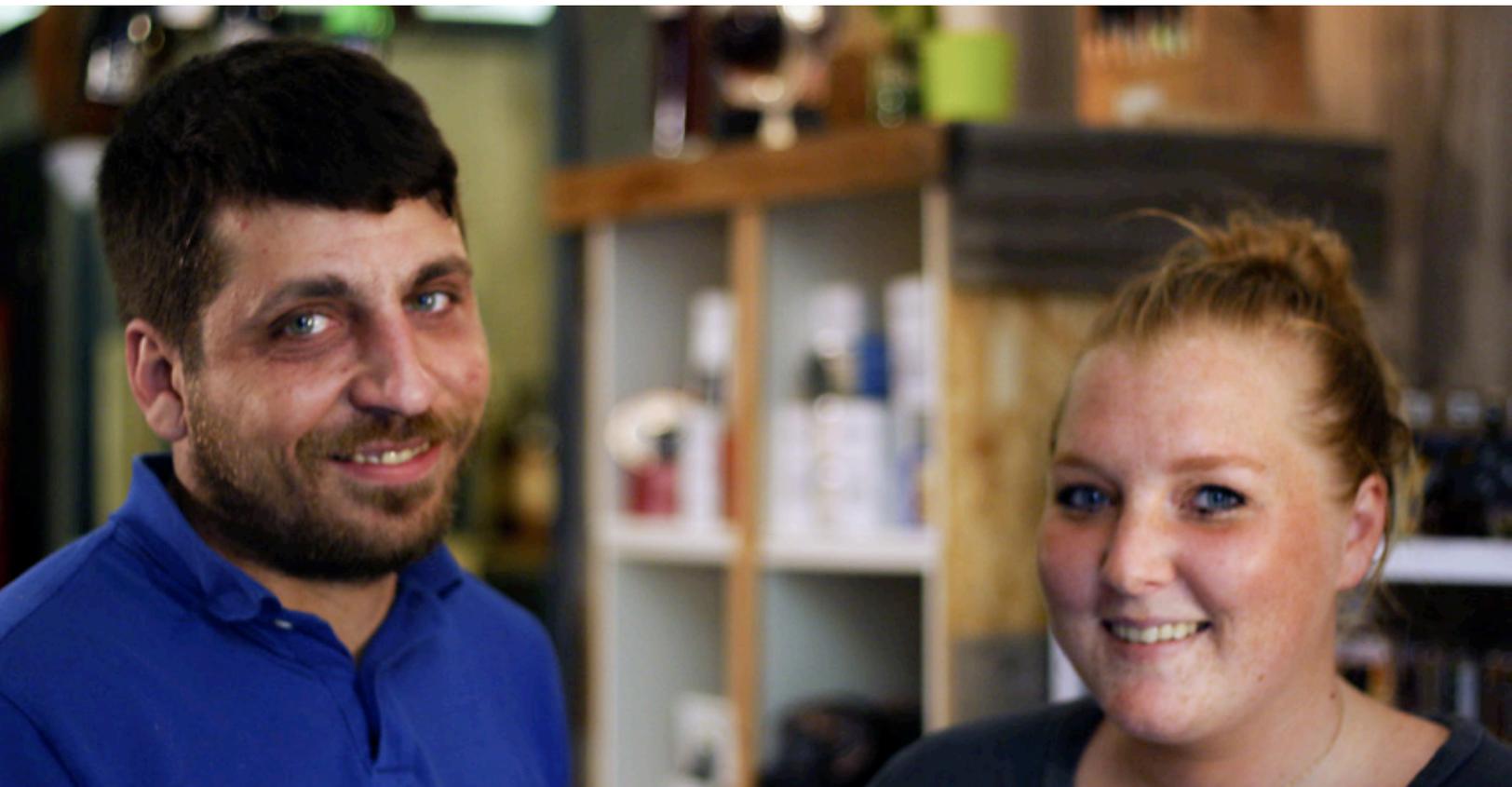
Fondateur Louis Rioni



JE N'AI AUCUN RESPECT
POUR VOUS, PETIT MARQUIS!
PETITE PERSONNE!!



LE TOUR DU MONDE EN 80 METS



Elle est amatrice de vins et de fromages. Lui, outre sa connaissance des produits de la mer, est fan de bières et de charcuteries. Épris tous deux de voyages, Mélanie Gallard et Roland Pasqualini ont misé sur le regain du commerce de proximité avec l'ouverture à Bastia de Giru, une «épicerie du monde» où ils proposent une sélection de produits artisanaux.

Roland Pasqualini, 30 ans, est patron pêcheur. Mélanie Gallard, 25 ans, est titulaire d'un master de marketing. Au fil de leurs voyages au Pays Basque et en Italie, le couple développe une envie: ouvrir, à Bastia, une épicerie qui leur permettrait de faire découvrir les spécialités culinaires qu'ils aiment déguster en voyage. Cette envie reste en sourdine pendant deux ans, puis prend forme en l'espace de quelques mois: «On se disait que si on ne le faisait pas maintenant, on ne le ferait jamais. Tout le monde peut avoir des idées, et de très bonnes, mais il faut savoir se lancer sans quoi on peut perdre la primeur de la sienne.»

Durant les deux ans qui séparent la germination de leur idée et sa concrétisation, le couple profite de ses voyages pour rencontrer des producteurs, puis des producteurs présentés par des producteurs, et se constitue ainsi un réseau.

L'affaire étant bien engagée, Mélanie réalise une étude de marché et un business plan afin de déterminer si leur projet est applicable, et s'il rencontrera du succès. Le processus est toutefois délicat, puisqu'il n'existe pas d'épicerie proposant exactement le même service sur le territoire. «Quand on lance un bar à vin, on peut regarder comment fonctionnent les autres bar à vins et chercher à se démarquer par rapport à eux... Là, on est les seuls, on s'est un peu lancés à l'aventure.» Le couple a donc pris le parti de s'adapter, au fil du temps, à la clientèle et à ses goûts.

S'ensuit la recherche d'un local, qui leur prend environ deux mois, mais épaulés d'un agent immobilier impliqué, ils finissent par trouver leur bonheur dans la rue Notre-Dame-de-Lourdes.

L'engagement est important, car l'épicerie est entièrement finan-

cée de la poche du couple. Roland, patron pêcheur, a déjà bénéficié de l'aide à la création d'entreprise, et les banques ne financent pas l'achat d'un stock. Mélanie, quant à elle, travaille bénévolement à la boutique: «Si ça marche, tant mieux, si ça ne marche pas, tant pis, on mangera du fromage, des pâtes et du piment d'Espelette pendant six mois! On verra bien», sourit-elle.

Pour limiter les coûts, Roland récupère des meubles et les assemble, les retape. «Les caves à vins qu'on a sont celles qu'on avait à la maison, le meuble qui se trouve au fond de la boutique appartenait à mon arrière-grand-mère», explique Mélanie en désignant un buffet imposant servant de rangement à des bouteilles de rhum arrangé. «On a décidé de mettre tous les moyens dans les produits et essayé de limiter les dépenses qui ne les concernaient pas: on a récupéré, bricolé.»

Et, voilà environ huit mois, leur «épicerie du monde», Giru, a ouvert ses portes. Les dépliants sont fait maison, le logo également. L'accent n'est pas spécialement mis sur la communication: une page Facebook, une page Instagram, et c'est tout. Ce qui fait le succès de cette boutique, c'est le bouche-à-oreille.

La clientèle est composée de locaux, [les touristes répondant apparemment peu à une offre ne proposant pas de produits corses] venant pour la sélection de bières, et pour les différents fromages proposés.

Cependant, avec l'essor de la grande distribution, et des rayons «produits du monde» des grandes surfaces, comment Mélanie et Roland espèrent-ils se démarquer et tenir bon? Leur point fort, estiment-ils, est qu'il donnent la possibilité d'avoir accès au travail de



«Si on commence à vous parler de tous les produits... Chacun a une histoire, c'est aussi ça qui est bien!»

petits producteurs; ils proposent des produits de qualité, tous AOP* ou IGP**, une offre dans la production issue du commerce équitable avec Artisans du Monde, ainsi que la possibilité de faire déguster et d'orienter leur clientèle vers ce qu'elle aime. Ils misent aussi sur des produits qu'ils sont les seuls à commercialiser sur l'île, notamment pour les vinaigres balsamiques, ou encore des aides culinaires sortant de l'ordinaire, comme ces crayons à tailler et dont les copeaux servent à assaisonner les plats.

Bien entendu, l'argument de poids des enseignes de grande distribution, c'est le prix, ce à quoi ils opposent l'argument qualitatif: «On essaie de faire attention à nos prix, de contrôler le plus possible, et on est pas mal placés du tout... mais c'est vrai qu'il y a des choses où on ne peut pas s'aligner, ce qu'on propose n'est pas de la même qualité que ce que vous trouverez en supermarché. Dernièrement, un monsieur est venu prendre nos berberechos [coques en conserve] après avoir jeté ceux qu'il avait achetés dans la grande distribution. En grande surface, ils sont à 4€. Chez nous, ils sont à 7€. Il a préféré payer 3€ de plus et avoir l'assurance de manger quelque chose de bon». De plus, Roland et Mélanie tablent sur une tendance repérée lors de l'élaboration de leur business plan: le retour au commerce de proximité.

Les articles proposés à la vente sont choisis directement auprès des producteurs ou lors de salons, puis soumis à leurs proches, leur famille, afin d'avoir un avis externe. «On leur fait goûter et on voit ce qu'ils en pensent, il ne faut pas être braqué et camper sur ses idées. On essaie d'écouter tout le monde. Par exemple, le petit frère de Roland a repéré une boisson au melon, du coup on l'a commandée.

Parfois, les clients nous suggèrent des choses à ajouter et puis on voit si ça a du succès ou non. On a voulu instaurer une relation vraiment privilégiée avec la clientèle.»

Entre dégustations sur les salons et relations commerciales épanouies avec les artisans, le couple connaît - presque - tous les producteurs de ce qu'il propose à la vente. Il suffit de pointer un doigt vers un article pour entendre son histoire: des conserves de poissons issues d'une association de pêcheurs de Galice, qui travaillent leur matière première fraîche avec des produits trouvés dans un rayon de 10 km autour de leur conserverie; des frères allemands, étudiants, qui partent sur l'idée d'un célèbre soda américain pour faire leurs propres boissons aromatisées; du rhum arrangé confectionné par une famille de Réunionnais, avec les fruits de leur propre exploitation, des mélanges d'épices préparés par une voyageuse...

«Si on commence à vous parler de tous les produits... Chacun a une histoire, c'est aussi ça qui est bien!»

À terme, bien que Giru propose déjà un service bar à bière et bar à vin ainsi que des planches de charcuterie et de fromage, sur place où à emporter, l'objectif serait de d'agrandir la boutique, élargir la gamme de pays représentés, et surtout mettre en place un coin restauration. «L'épicerie a beaucoup évolué en quelques mois. À l'origine, nous n'avions que 10 références de bière en bouteille, maintenant on en a plus de 50, plus la bière à la pression qui change régulièrement. Donc oui, à long terme, on voudrait faire à manger: on a tous les produits pour!». ■ Marion PATRIS de BREUIL

*Appellation d'Origine Contrôlée

**Indication Géographique Protégée

ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE BASTIAIS *Rue Napoléon, le verdict*

Au printemps dernier, le manager de centre-ville de la Ville de Bastia effectuait une enquête auprès de la population et des personnes qui se rendent régulièrement à Bastia, afin de mieux cerner leurs attentes concernant l'activité commerciale et l'animation de la rue Napoléon. La restitution de cette étude, sur la base d'un questionnaire auquel se sont prêtées 730 personnes [580 ont répondu via internet et 150 ont été sondées dans la rue] vient d'être rendue publique. Pour 53% d'entre elles, cette artère du centre bastiais est assez mise en valeur. Ils ne sont toutefois que 1,64% à estimer que son offre commerciale leur convient parfaitement et un peu plus de 10% à déclarer qu'elle ne leur convient «pas du tout», tandis que 46% se disent faiblement satisfaits et que 36% concèdent s'en satisfaire «plus ou moins»... Que veulent-ils de plus ou d'autre, alors? Parmi les commerces dont une bien plus forte présence est jugée «primordiale», nourriture terrestre et nourriture spirituelle ont la cote: les suffrage vont d'abord à des commerces de bouche tels que boulangerie et pâtisserie, puis aux librairies et boutiques en lien avec la culture. Viennent ensuite les boutiques d'artisanat, qui figurent par ailleurs au tout premier rang des commerces dont une plus forte représentation est considérée comme «souhaitable». Jugés en revanche «inutiles» les agences bancaires et celles des compagnies d'assurances, et les commerces ayant trait à l'optique, l'audition et le secteur médical. ■



INTERNET ET TERRITOIRES *L'œil sur l'aménagement en un clic*

Construction d'une centrale photovoltaïque ou d'un parc éolien, aménagement d'une nouvelle zone d'activité, implantation de locaux à usage commercial ou de bureaux, modification du tracé d'un axe de circulation... En France, tous les projets susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement ou sur la qualité de vie des citoyens doivent faire l'objet d'une publication d'avis d'enquête publique préalable, afin d'informer la population locale et de recueillir ses éventuelles observations. Ces avis doivent obligatoirement paraître dans les publications habilitées à publier des annonces légales. Mais pour leur donner une visibilité supplémentaire, la plateforme notreterritoire.com a vu le jour. Mise en place à l'initiative de l'Union de la presse en région, elle recense les plus de 34400 avis publiés par 575 titres de la presse régionale et de la presse spécialisée (dont l'ICN) sur les projets d'aménagement du territoire, en France métropolitaine et en Outre-Mer, depuis le début de l'année 2018. De la révision du plan local d'urbanisme à l'enquête en vue d'expropriation, en passant par les plans de prévention des risques ou les enquêtes environnementales, le site propose différents filtres de recherche: par type d'enquête, par critère géographique jusqu'à la commune, par dates de début et de fin, ou par mots clefs. Il ménage parfois quelques petites surprises, cela dit, comme la mention d'une publication, dans deux titres de la presse du Jura, d'une enquête environnementale entre le 27 août et le 27 septembre, censée a priori concerner le territoire de la commune de Pancheraccia, en Haute-Corse, pour un projet de centrale photovoltaïque. On nous cacherait décidément tout? Il s'agissait in fine d'un projet intéressant le territoire de la commune de Picarreau (Jura) et déposé par une société domiciliée... à Pancheraccia. L'outil dont l'accès est totalement gratuit, n'en est pas moins utile et simple d'utilisation. ■



39% *Les chiffres de la semaine*

des Français disent avoir connu, en 2018, à un moment de leur vie, une situation de pauvreté, contre 37% en 2017, indique le dernière baromètre Ipsos-Secours populaire de France, publié le 11 septembre. La proportion de personnes exprimant leur crainte de tomber dans la pauvreté est de 59%, elle était de moins de 50% en 2007.

28 *Les chiffres de la semaine*

douzaines d'oursins braconnés découverts à bord d'un bateau de plaisance dans le secteur de Senetosia, lors d'un contrôle effectué le 12 septembre par l'Unité littorale des Affaires maritimes de la DDTM2A en lien avec la gendarmerie maritime. Les oursins ont été rendus à leur milieu naturel. Le matériel ayant servi à commettre l'infraction, y compris le navire et son annexe, ont été saisis.

74% *Les chiffres de la semaine*

des Français souhaitent recevoir plus d'information sur l'eau, dont 64% aimeraient obtenir plus de précisions quant au traitement et à la qualité de l'eau du robinet mais aussi à propos de la provenance de l'eau du robinet, indique un sondage TNS réalisé pour le Centre d'information sur l'eau, en amont des Assises de l'eau.

BARESSA, TERRE DE L'AMANDIER FLORISSANT



Photo Commune di Baresa

La Corse a son haut-lieu de la noisette: le village de Cervione, en Costa Verde, gratifié au début de l'été d'une étoile dans le Guide vert Michelin et où s'est déroulée, les 18 et 19 août derniers, la XIX^e édition de la Festa di a nociola.

La Sardaigne, elle, a son site emblématique de la culture de l'amande: Baresa, un village de quelque 650 habitants, dans la région de la Marmilla [province d'Oristano] qui attire chaque année, en toute saison, des milliers de visiteurs, italiens comme étrangers. Outre un centre historique remarquablement préservé, un territoire où se perpétuent des traditions agropastorales; un parc hôtelier essentiellement constitué de biens communaux concédés en gestion à des privés; un musée d'ethnographie, la Casa museo, installé dans un bâtiment du XIX^e siècle et consacré en bonne part à la culture de l'amandier et à ses activités connexes; cette petite commune se signale par une volonté de développer son tourisme autour de la valorisation de son produit-phare. En 2014, sur plus de 80 hectares, à raison de 180 à 200 plants par hectare, la production moyenne d'amandes de Baresa était de 16 000 quintaux, soit à elle seule environ 5% de la production totale de l'île, pour un prix de vente au kilo de 7 à 8€ à l'époque, et qui atteignait l'an passé les 12€. Les surfaces plantées ont depuis progressé pour atteindre les 100 hectares en 2016. Il est vrai que la municipalité avait pris des mesures incitatives en consacrant régulièrement un budget afin d'offrir gratuitement des plants à ses habitants, dont certains ont par la suite choisi d'en acquérir d'autres et d'augmenter le verger local. Sur une dizaine d'années,

Baresa a ainsi pu gagner 3 000 amandiers supplémentaires. Si la noisette de Cervione [qui bénéficie d'une IGP depuis 2014] est issue de la variété Fertile de Coutard, à Baresa comme dans le reste de la Marmilla, l'amande vedette est le cultivar Arrubia [inscrit au Registre des produits traditionnels de la Sardaigne] particulièrement adapté à la nature du sol et au micro-climat de la région. Appréciée pour sa bonne productivité, sa régularité en matière de fructification et ses caractéristiques organoleptiques, l'Arrubia est particulièrement indiquée pour la confection de pâtisseries et confiseries. Intérêt annexe de cette culture, pour les éleveurs de la région, les feuilles d'amandier s'avèrent un bon fourrage d'appoint, particulièrement utile en période de sécheresse. Le bois sec est quant à lui réutilisé à des fins de chauffage. Aussi rien d'étonnant à ce que, depuis près de trois décennies, Baresa soit le théâtre d'une Sagra della mandorla, dont la XXVII^e édition, qui accueille également la finale du premier concours régional de l'amaretto, se tient les 15 et 16 septembre. Un événement qui, au delà de la promotion du produit et d'une offre touristique à thème, vise depuis ses débuts à valoriser et promouvoir l'agriculture et l'élevage, secteurs éprouvés, mais qui ont fait l'identité de Baresa. À cette occasion, toutes les structures d'hébergement de la région affichent complet. ■

D'une cage à l'autre?

Arrêté au port de Cagliari où il était sur le point de s'embarquer vers Naples, un vacancier encourt une amende de 2 500€ et une peine d'emprisonnement d'un an. Des agents du Corpo forestale ont en effet découvert dans le coffre de son véhicule une cage contenant 35 chardonnerets. L'espèce est protégée et fait l'objet d'une interdiction de capture et de détention. Mais elle alimente aussi un trafic soutenu, du fait de la forte demande de certains collectionneurs, prêts à déboursier 400€ pour se procurer un spécimen. Les 35 chardonnerets, tous en bonne santé, ont été remis en liberté par les agents forestiers, dans le Parc national de Molentargius. ■

Aide à la rédaction de documents d'urbanisme

La Giunta régionale sarde a approuvé la mise en place d'un fonds, d'un montant total de 5,461 M€, disponible sur la période 2018-2020, afin d'aider les communes ou entités locales qui n'en sont pas encore dotées à rédiger leurs documents d'urbanisme. 2 M€ devraient aller à des communes du littoral et 3,461 M€ iront aux communes de l'intérieur. ■

Sources: La Nuova Sardegna, Sardinia Post, L'Unione sarda, Marmilla Attraverso

Création : Gaétan Laroche © Cdc

À chacun son paysage

L'emuzione hè sempre viva !

Préparez votre visite :
www.isula.corsica/musees

 I MUSEI
DI CORSICA

 CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLETTIVITÀ DE CORSE

| AIACCIU | ALERIA | BASTIA | CAURIA | CORTI | CUCURUZZU | LIVIA | LUCCIANA | MERUSAGLIA | SARTÈ |



N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 06/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE NOVELTY

Siège social : Immeuble Le Novelty, Avenue Maréchal Sebastiani 20200 BASTIA
Objet social : Débit de boissons 4ème catégorie, Brasserie, Traiteur, Vente à emporter

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : M. Alexis, André BIAVARDI, demeurant Résidence Scandola, Bâtiment B, Route d'Agliani 20600 BASTIA.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/08/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LES ESSENTIELLES DE MANON **Siège social :** 43, rue de Wagram, 20000 AJACCIO

Forme : SAS **Capital :** 20000 Euros

Objet social : Achat, vente, transformation, fabrication, assemblage, conditionnement d'huiles essentielles, de produits d'herboristerie, de beauté, de parfumerie, de cosmétique ; pratique, conseil formation en aromathérapie

Président : Madame Claire CATHALA, ep Graziani demeurant à 43, rue de Wagram, 20000 AJACCIO élu pour une durée indéterminée Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions sont soumises à droit de préemption et à agrément selon décision de l'assemblée générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 06/09/2018, il a été constitué une S.A.R.L. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CALVI A TORRA

Objet social : Exploitation de fonds de commerce de débit de boissons

Siège social : Boulevard Pasquini - 20 220 L'ILE ROUSSE

Capital : 1.000 €. **Durée :** 99 ans.

R.C.S : BASTIA

Gérants : Monsieur Jean-Pierre BICCHIERAY demeurant Chemin de Pietralba à CALVI (Haute-Corse) et Monsieur Didier BICCHIERAY demeurant Immeuble San Francesco à CALVI.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lucciana du 10/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ASSISTARIA

Siège social : Aéroport de Bastia-Poretta 20290 LUCCIANA

Objet social : Activités d'assistance en escale, location de matériel, maintenance de matériel fourniture d'accessoires de piste, service de tractage et repoussage d'avion, service de traction bagage et fret, service de gestion des bagages en galerie, formation et concept de logiciel

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : M. Jean-Sébastien LUCCIARDI, demeurant 20 Bd Paoli 20200 BASTIA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 05/09/2018, à PORTO VECCHIO, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : DK OHM

Capital social : 3.000 €,

Siège social : 48 ter Hameau de Ceccia 20137 PORTO VECCHIO

Objet : Installation, dépannage, rénovation et vente de matériel électrique, de climatisation, ainsi que toutes activités reliées à celles-ci.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : M Franck HAMDANI, associé unique, demeurant 147 Rue Abbé de l'Epée 13005 MARSEILLE

La société sera immatriculée au RCS AJACCIO

Le gérant

N° 06

FIDAL

SOCIETE D'AVOCATS

955 Route des Lucioles - Les eucalyptes B1
06560 VALBONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08/08/2018, a été constituée la société suivante :

Dénomination : CASA REGINA

Forme : SARL au capital de 10.000 € libéré en intégralité en numéraire

Exercice social : du 01/01 au 31/12 - clôture 1er exercice le 31/12/2019

Siège social : LIEUDIT CONTRE - 20256 CORBARA

Objet : exploitation d'hôtels de tourisme, motels, chambres meublées, résidences de vacances, avec les prestations annexes de location de salles, organisation d'événements, restauration et débit de boissons ; achat, vente ou location de tous biens immobiliers destinés à l'exploitation

Durée : 99 années

Cessions/transmissions libres entre associés, conjoint, descendants/ascendants-

Cessions à des tiers sous agrément préalable adopté à la majorité simple des parts composant le capital social.

Gérant : Thomas ACQUAVIVA, demeurant Lieudit Contre - 20256 Corbara désigné dès l'immatriculation de la société et pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis, La gérance

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 06/08/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

SANTONI ET SINI ARCHITECTURE

Siège : 24, Rue Fesch 20000 AJACCIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exercice des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

- Madame Paula, Raphaëlle, Laura SANTONI demeurant 24, Rue Fesch, 20000 AJACCIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

POUR AVIS

Le Président

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 04/09/2018 il a été constitué une eurl dénommé : LE CÉPAGE. **Siège social :** Port Toga, 20200 Bastia. **Capital :** 4000€. **Objet :** salon de thé, bar à vin. **Gérant :** Jean Charles Gravini, Erbalunga 20222 Brando. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Le gérant

N° 09



PEYRET-GOURGUE & ASSOCIES

Société d'Avocats

2, Rue Lavoisier - 38330 MONT-BONNOT SAINT MARTIN

CONSTITUTION DE SOCIETE

Dénomination : FONCIERE LOCEE -

Forme : Société à responsabilité limitée -

Capital : 500 Euros - **Siège :** 20232 OLETTA - Lieudit Luccia -

Objet : l'appropriation par tous modes, notamment acquisition, apport, échange ... de tous immeubles, biens et droits immobiliers, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, ou autrement, desdits biens, la vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, pour réaliser cet objet ou pour en faciliter la réalisation, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment, emprunter, constituer hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux -

Durée : 99 ans - **Gérance :** Monsieur Laurent FAVRIN, demeurant à 38500 VOIRON - 14, Cours Sénozan et Monsieur Nicolas LAUNAY, demeurant à 38760 SAINT PAUL DE VARCES - 17, Impasse des Gauthiers -

Immatriculation : RCS de BASTIA.

Pour avis

N° 10

MS INVEST

Société civile

Au capital de 600 200 euros

Siège social : 121 bis Padulella

20146 SOTTA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOTTA du 5 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : MS INVEST

Siège social : 121 bis Padulella, 20146 SOTTA

Objet social : acquisition, vente, et gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société civile, agricole ou commerciale, acquisition, vente, administration et gestion de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 600 200 euros, constitué à concurrence de 200 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 600 000 au moyen de l'apport de 500 parts sociales composant le capital de la société MARC SERRA INGENIERIE.

Gérance : Marc, Dominique SERRA, demeurant 121 bis Padulella - 20146 SOTTA

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales et dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 11

PRUPIAZURARA

Société civile immobilière

au capital de 1 000 euros

Siège social : Lieudit Travaletto,

Zone Artisanale de Tralavettu, n°42,

20110 PROPRIANO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Propriano du 18 juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : PRUPIAZURARA

Siège social : Lieudit Travaletto, Zone Artisanale de Tralavettu, n° 42, 20110 PROPRIANO.

Objet social : Acquisition, administration, gestion et exploitation par bail ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans **Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. **Gérance :** M. Paulo Manuel CARVALHO GONCALVES, demeurant Résidence Sonacotra n° 7, Paratella, 20110 PROPRIANO et M. Pierre-Jean PINNA, demeurant Ogliastrello, 20113 OLMETO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Avec agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toute autre cession. **Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance

ICN : Annonces légales
TEL : 04 95 32 04 40

CREATION DE SOCIETE

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 septembre 2018 à Corté, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

Casanova Environnement

Objet social : Location et vente de matériels et de véhicules de voirie, Collecte des déchets non dangereux.

Siège social : Pôle Administratif Casanova, Terre-plein de la gare, RT 50, 20250 Corté

Durée : 99 ans

Capital social : 10 000 €, divisé en 1 000 actions d'une valeur de 10 € chacune

Président : M. CASANOVA Christophe demeurant à Lieu-dit Casinu, Route de Saint Pancrace, 20250 Corté

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/08/2018 il a été constitué une société **Dénomination sociale** : **SCM U CE-LAVU** **Siège social** : ERBAJOLO, 20167 PERI **Forme** : Société Civile De Moyens **Capital** : 1500 € **Objet social** : Mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel à usage professionnel **Gérant** : Madame Stella Marina PISTICINI, Lieu dit Tagliati, Haut du Village, 20153 UC-CIANI **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 14

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE CIVILE

Suivant acte S. S. P. du 01.09.2018, il a été constitué une Société civile immobilière **Dénomination** : **SCI MAMELI** **Siège social** : Lieu-dit Ardisson, 20600 FURIANI

Objet : La Société a pour objet :

L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, ou location ou autrement, de tous les immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Gérant : Monsieur Charles MAMELI

Né le 29 Mai 1959 à BASTIA,

Demeurant : Marina di Fiori, 20 137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

Pour Avis, La gérance

N° 15

Constitution SSP à Ajaccio en date du 14-09-2018 de : **KATANA**. **Forme**: SCI . **Capital**: 100 Euros. **Siège**: 1 Rue Pierre Bonardi, 20000 Ajaccio. **Durée**: 99 ans. **Gérance**: M.Mickael Pierre NIEDDU, Castagnola 20167 Alata, Joël Olivieri, 1 Rue Pierre Bonardi 20000 Ajaccio. **Objet**: Acquisition, revente exceptionnelle, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. **RCS**: Ajaccio.

N° 16

ASSUNTA

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 1 500 euros

Siège social :

C/CO Jean-Yves GERONIMI

Les Terrasses d'Uccini

20600 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 10 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **ASSUNTA**

Siège social : C/CO Jean-Yves GERONIMI

- Les Terrasses d'Uccini, 20600 BASTIA

Objet social : Débit de boissons, brasserie, glacier, Ventes à emporter,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros

Gérance : Jean-Yves GERONIMI demeurant Les Terrasses d'Uccini 20600 Bastia **Immatriculation** de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis, La gérance

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 17

SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATION COMMERCIALE

SNC au capital de 7.622,45 €

Siège social :

Domaine de la Chênaie

Rive Sud II

20176 PORTICCIO

R.C.S AJACCIO B 326.554.417

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 quatre septembre 20 18, il résulte :

La collectivité des associés de la Société SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATION COMMERCIALE a décidé de modifier les conditions de majorité à compter du 04 septembre 2018.

Cette décision entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 13- CESSION ET TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES

Ancienne mention : Elles ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés

Nouvelle mention : Elles ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de la majorité des associés

ARTICLE 15- GERANCE

Ancienne mention : Les actes suivants doivent être autorisés par une décision collective à l'unanimité des associés,

Nouvelle mention : Les actes suivants doivent être autorisés par une décision collective à la majorité des associés,

ARTICLE 17- DECISIONS COLLECTIVES

Ancienne mention : Sous réserve d'autres conditions prévues par la loi ou les statuts, les décisions extraordinaires sont prises à la l'unanimité des associés.

Nouvelle mention : Sous réserve d'autres conditions prévues par la loi ou les statuts, les décisions extraordinaires sont prises à la majorité des associés.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO

Pour avis

N° 18

AUTOECONET

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social :

18, Allée des Romarins,

Lotissement A Castagnola,

20167 ALATA

818 199 044 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 13/08/2018, l'associé unique a décidé à compter de ce jour de :

- **transférer le siège social** du 18, Allée des Romarins, Lotissement A Castagnola, 20167 ALATA à Route du Vazzio, Lieu dit Ricanto, Pont du Ricanto 20090 AJACCIO, - **étendre l'objet social** aux activités d'entretien et réparation de tous véhicules automobiles, achat et vente d'accessoires et équipements, Location de voiture, Tôlerie, pièces détachées neuves et d'occasion,

et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis,

Le Président

N° 19

Suite à l'AGE du 31/07/18, les associés de la **SAS LA LISTRA**, SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est sis Lieudit Ogliastrone à Belgodère, ont nommé Madame Marina VALLI demeurant 20250 RIVENTOSA aux fonctions de Présidente en remplacement de Madame Annonciade VALLI et ont modifié l'objet social qui devient : exploitation directe ou indirecte de camping.

N° 20

CFR CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 1 000 euros

Siège social :

Lotissement Saint Michel

L'avillanella

20230 POGGIO MEZZANA

RCS BASTIA 790 109 870

Aux termes d'une décision en date du 03/09/2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis,

La Gérance

N° 21

LABORATOIRE 2A2B

Sigle : LABORATOIRE DE L'OSP

Société d'exercice libéral

par actions simplifiée

au capital de 158.250 €

Siège social :

Les Quatre Portes, Bâtiment H

20137 PORTO-VECCHIO

392 844 312 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'acte de décisions unanimes des associés du 18 juillet 2018, la collectivité des associés de la société LABORATOIRE 2A2B a nommé Monsieur Gaétan BERTOZZI, demeurant Domaine de Soliciana, San Nicolao 20230 MORIANI PLAGE, en qualité de Directeur général, pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis

N° 22

C & M

Société à responsabilité limitée

au capital de 10 000 euros

Siège social : Pinarellu, Zonza

20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

537 752 917 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2018, l'A.G.E. a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de : Réalisation de toutes prestations de consultant, de conseils, de services et d'apporteurs d'affaires auprès d'entreprises ou de particuliers.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

- de nommer en qualité de cogérant M. Matthieu, Georges, Antoine CAMILLI, demeurant Pinarellu, Zonza 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée, à compter du 01/09/2018.

Pour avis, La Gérance

N° 23

SELARU MATTEI & ASSOCIES

Notaires associés

3 rue Louis Barthou - 64000 PAU

INGENIERIE TOURISTIQUE HOTELIERE

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 6.007.500,00 €

Siège social : Cala Rossa

20137 LECCI

RCS AJACCIO 453.545.071

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 13 Août 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Hélène CANARELLI de ses fonctions de co-gérante, à compter rétroactivement du 22 juin 2018.

Pour avis,
RCS AJACCIO.

N° 24

La Société Civile Immobilière dénommée **SCI PAESOLO** au capital de 1524,49€ ayant son siège social à MORTA 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO régulièrement immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro SIREN 384 625 547

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL / MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er SEPTEMBRE 2018 les associés de la société SCI PAESOLO ont décidé :

-De transférer le siège social qui était situé à MORTA [20243] PRUNELLI DI FIUMORBO, à l'adresse suivante : Chez Madame Camille VILANOVA MORTA [20243] PRUNELLI DI FIUMORBO à compter du 1 septembre 2018.

L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

-de prendre acte de la démission de Mme Marlene TUR épouse VILANOVA en qualité de gérante et de la nomination de Mlle Camille VILANOVA demeurant à MORTA [20243] PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] née à BASTIA [20200] le 25 décembre 1992 en qualité de nouvelle gérante.

Date à laquelle la modification et la fin de la gérance de Madame Marlene TUR prennent effet : 1 septembre 2018.

L'article 17 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis, Le Gérant

MODIFICATION CAPITAL

N° 25

BUREAUTIQUE 2A SARL au capital de 7622,45 Euros Immeuble Les Mouettes, Porto Vecchio, 20137 PORTO VECCHIO 404011272 R.C.S. Ajaccio Par décision en date du 31/08/2018 il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 7622,45 Euros à 62622 Euros Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

N° 26

CAMPO GIGLIANI

**S.C. au Capital de 2.000 €
porté à 2.400 €**
Siège Social : Cave ORENGA DE GAFFORJ, Lieu dit Morta Majo 20253 PATRIMONIO
R.C.S. BASTIA 433 278 991

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28/08/2018 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 400 €uros par apports en numéraire.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille (2.000) Euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Deux Mille Quatre Cents (2.400) Euros.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 27

SG3M

SAS au capital de 30.000 €
Siège : ROUTE DE PROPRIANO
20100 SARTENE
807859145 RCS de AJACCIO

Par décision de l'AGE du 15/06/2017, il a été décidé de augmenter le capital social de 29.000 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 59.000 €. Mention au RCS de AJACCIO

MODIFICATION OBJET SOCIAL

N° 28

PRESTIGE CONCEPT

Société à responsabilité limitée au capital de 6.600 €uros
Siège social : Hameau de Ghjesiola, Route d'Araghu
20137 PORTO VECCHIO
504 427 592 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 25/07/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PRESTIGE CONCEPT a décidé de modifier l'objet social de la société et de le remplacer par les activités suivantes : Toutes activités de conciergerie privée, d'entreprises, de services aux salariés et d'organisation d'événements. Prestations de services, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 29

PETRA

**Société EN NOM COLLECTIF
au capital de 1 000 €**
Siège social : La vieille Bastide
13360 ROQUEVAIRE
RCS MARSEILLE 510 352 164

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Août 2018, il résulte que :

Le siège social a été transféré de La vieille Bastide 13360 ROQUEVAIRE à Lieu-dit Piedalbuccio 20232 OLETTA, à compter de ce jour.

Gérant : Monsieur Florent GHISOLFI 9 avenue du Pays de Galie 78860 SAINT NOM LA BRETECHE

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radia du RCS de MARSEILLE et immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis

N° 30

SCI HELICE

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

SCI HELICE au capital de 1000 € Domaine du Golf, 11 rue Côte à Arras, RCS ARRAS 449252527.

L'AGE décide le transfert du siège social en Haute Corse, au domicile de la gérante Mme Linda LETOMBE, Résidence Fiore di Mare, Bat.A, Appt 3/4, Lieudit Guardiola, Route de Bastia, 20220 MONTICELLO.

La société sera immatriculée au RCS de BASTIA et sera radiée du RCS d'ARRAS.

N° 31

U CLOS LOULOU

SCI au capital de 1000 euros
Siège social : LE DOMAINE DE MARIA STELLA
QUARTIER SANTORE
BAT. B 1
20260 - CALVI
RCS : BASTIA 524 240 926

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GERANT

Au terme d'une délibération en date du 11 septembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter de ce jour, du Domaine de Maria Stella, Bat. B1, quartier Santore, 20260 - CALVI au 5, rue Victor Hugo, 3ème étage - 06500- MENTON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société qui était immatriculée au RCS de Bastia fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nice.

Il est décidé également de nommer, à cette même date, Pierre-Laurent TELLE, gérant, en remplacement de Ingrid TELLE, épouse Hervieu démissionnaire. Modification sera faite au RCS de Nice.



DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 32

L'ARTISAN DU BOIS SAS au capital de 2000,00 Euros 1 RUE DES EUCALYP-TUS, IMM LE CYGNE, 20090 AJACCIO 820947141 R.C.S. Ajaccio Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/09/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au ZA FARONE, BALEONE, 20167 SARROLA CARCOPINO à compter du 10/09/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

CHANGEMENT GERANT

N° 33

PARC D'ACTIVITES D'AJACCIO MEZZAVIA

Société civile immobilière au capital de 3.048,98 €
Siège Social : Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA
324 801 935 R.C.S. : BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2018, les associées de la société civile immobilière PARC D'ACTIVITES D'AJACCIO MEZZAVIA ont décidé de nommer en qualité de Gérante pour une durée illimitée et en remplacement de Monsieur Charles CAPIA, la société SAS CORIN, société par actions simplifiée au capital de 21.905,184 €, dont le siège social est situé à Bastia(20200), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président Monsieur Noel DEVICHI. Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis

N° 34

GARAGE de l'AEROPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Route de l'aéroport Calvi - Santa Catalina
20260 Calvi
RCS de Bastia n°321 500 464

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er aout 2018, les statuts ont ainsi été modifiés :

- Article 7 - GERANCE :

• **Anciennement :** Monsieur ACQUAVIVA Jean Marc, demeurant lotissement Orabona - Route de Bastia, 20220 Ile Rousse

• **Nouveau :** La Société SC M.R.S., au capital de 10 302 000 euros, ayant son siège social à lotissement Orabona - Quartier Bollaccia - Route de Bastia, 20220 Ile Rousse, immatriculée R.C.S. de Bastia n° 810 064 089 et représentée par Monsieur ACQUAVIVA Jean Marc, son Gérant, demeurant lotissement Orabona - Route de Bastia, 20220 Ile Rousse Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 35

Les associés de la **SARL KALLISTE LISULANA** dont le siège social est sis c/o Mr Pierre VALLI Lotissement Castellacci n°4 à L'Ile Rousse, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 443.256.334 se sont réunis en AGE le 31 juillet 2018 et ont nommé Madame Aurélie VALLI demeurant chemin de l'Ortale 20220 MONTICELLO aux fonctions de gérante à compter du 31 juillet 2018 en remplacement de Madame VALLI Annonciade.

N° 36

Fondimari, SCI au capital de 1000 euros Siège social : Immeuble le Casanova RN 193 20620 BIGUGLIA 451179253 RCS Bastia. Le 10/08/18, les associés ont : décidé de nommer Gérant Mme Severine Nee, immeuble le Casanova RN 193 20620 BIGUGLIA. Mention au RCS de Bastia.

LOCATION GERANCE

N° 37

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 01/09/2018 enregistré le 01/09/2018 au SIE de Bastia, Monsieur **Jean François Federici**, Venzolasca, 20215 Venzolasca a donné en location gérance à **Mademoiselle Emilie Rao**, Aréna soprana , 20215 Vescovato un fonds de commerce de Débit de boissons IV CATÉGORIE situé Immeuble le sant anghjulu, 20215 Venzolasca, à compter du 01/09/2018 jusqu'au 31/08/2020 Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 1 mois Pour unique insertion.

FIN LOCATION GERANCE

N° 38

La location-gérance que **SARL U MUVRONE**, B324916683, Le Panoramic, 20260 LUMIO avait consentie à : **SAS LA TABLE DU ROI**, 839796489, Rue du Levant, 30240 LE GRAU DU ROI, le 10/07/2018, d'un fonds de commerce de Restaurant sis et exploité au Le Panoramic 20260 LUMIO, a pris fin le 10/09/2018.

AVIS DE CESSION

N° 39

CESSION FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 14/08/2018 enregistré le 03/09/2018 au SIE de ajaccio, dossier numéro 201827511, référence numéro 2018A01221, la société PABAL SARL, au capital de 2000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 803015411, domiciliée centre commercial les echoppes 20166 grosseto prugna représentée par françois alamercery, a cédé à la société mgm SAS, au capital de 1200 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 839633781, domiciliée centre commercial les echoppes 20166 grosseto prugna représentée par antoni michael, un fonds de commerce de traiteur sis et exploité centre commercial les echoppes, 20166 GROSSETO PRUGNA , comprenant corpo : 6000 incorpo : 29000. L'entrée en jouissance a été fixée au 14/08/2018. La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 36000 Euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance et le renvoi des pièces que pour la validité à Maître doume ferrari, 6 avenue pascal paoli, 20000 ajaccio.

Pour unique insertion

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO à PARTIR DES SOURCES
DE PIANO, PIANA GRADINCA, NOVACCHIALI 2, LATTUGA ET VIA NOVA

Commune de Valle di Rostino

(projet poursuivi par la commune de Valle di Rostino)

1ère Parution**DURÉE des ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 338-2018 du 29 août 2018] :**

Pendant 33 jours consécutifs, du lundi 24 septembre 2018 au vendredi 26 octobre 2018 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Valle di Rostino :

- l'enquête préalable :
- - à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;
- - à l'instauration des périmètres de protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine ;
- l'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Valle di Rostino à partir des sources de Piano, Piana Gradinca, Novacchiali 2, Lattuga et Via Nova.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
Mairie de Valle di Rostino.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 5 juin 2018] :

Monsieur Jean-Michel ANGELINI, capitaine de police (ER), recevra le public en mairie de Valle di Rostino, selon les modalités suivantes :

- > lundi 24 septembre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- > lundi 8 octobre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- > lundi 15 octobre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- > vendredi 26 octobre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Valle di Rostino, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

**RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE
DU FORAGE DE MORTEDA 2**

Commune de MERIA

(projet poursuivi par la commune de MERIA)

2ème parution,**DURÉE des ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 307-2018 du 27 juillet 2018] :**

Pendant 22 jours consécutifs, du lundi 10 septembre 2018 au lundi 1er octobre 2018 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de MERIA :

* l'enquête publique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général,
- à l'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine,

* l'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de MERIA à partir du forage de Morteda 2.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de MERIA.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par correspondance, pendant la durée des enquêtes, au commissaire enquêteur en mairie de Meria pour y être annexées.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 5 juin 2018] :Madame **Josiane CASANOVA**, expert foncier et immobilier, recevra le public en mairie de MERIA, selon les modalités suivantes :

- lundi 10 septembre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- lundi 1er octobre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Madame le Maire de MERIA - Tél : 04 95 31 78 69.

A l'issue des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'opération projetée sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de MERIA, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME****2ème parution,**

Par arrêté n° en date du 2018, de Monsieur le Maire a prescrit, une enquête sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (zone industrielle du Vazzio).

Madame **Catherine FERRARI** a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.L'enquête publique se déroulera du **lundi 10 septembre 2018 à 9 heures au jeudi 11 octobre 2018 (clôture de l'enquête à 17 heures).**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 30 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ajaccio.fr>, rubrique « modification n°1 du PLU », ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame la commissaire-enquêteur, Direction Générale des Services Techniques 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO
- sur le registre dématérialisé à l'adresse

<https://www.registre-dematerialise.fr/906> ou par courrier électronique envoyé à l'adresse : enquete-publique-906@registre-dematerialise.fr

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, à la Direction Générale des Services Techniques 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO, pour recueillir les observations aux dates et heures suivantes le :

- Lundi 10 septembre 2018 de 9 H à 12 H
- Jeudi 20 septembre 2018 de 14 H à 17 H
- Mardi 02 octobre 2018 de 9 H à 12 H
- Jeudi 11 octobre 2018 de 14 H à 17 H

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la commune d'Ajaccio et sur le site internet <https://www.ajaccio.fr>, rubrique modification n°1 du PLU pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**

Diamant III - 2 avenue de Paris

20000 AJACCIO

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
APRES FOLLE ENCHERE****SUR SURENCHERE**

**Au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le :**

JEUDI 18 OCTOBRE 2018 à 8 HEURES 30

En Corse du Sud, sur la Commune de COTI CHIAVARI, lieu-dit « Verghia », chemin de la Chapelle, le lot 12 du lotissement sous B 56, cadastré par les parcelles **B 770, B 1920 et B 1922**, sur lequel est édifiée une belle villa de plus de 180m² avec vue mer sur le golfe d'Ajaccio, proche de la plage, se décomposant de la façon suivante :

Au rez-de-jardin : trois chambres, salle d'eau, buanderie et garage.**Au niveau principal** : hall, vaste cuisine, grand séjour avec cheminée centrale et terrasse, deux chambres, chacune avec salle de bain et W.C.Avec tourelle en pierres offrant une terrasse supérieure d'environ 40m².**MISE À PRIX : 457.347,05 €uros**

Visite des lieux par le Ministère de la SCP GARIN FORESTIER GENASI

(Tél. : 04.95.51.76.16), le vendredi 21 septembre 2018 de 14 heures à 16 heures.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ÉTANT NOTAMMENT PRÉCISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- **Au cabinet de la S.C.P.A.** " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,- **Au Secrétariat** Greffe du Tribunal de Grande Instance.- **Site internet** : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 27 juillet 2018
POUR EXTRAIT.

N° 44

Régie du port de TAVERNA

Hôtel de Ville
20221 SANTA MARIA POGHJU
Téléphone : 04 95 38 07 61
porttaverna@orange.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

Réalisation du revêtement de la voie d'accès au port de TAVERNA et de l'aire de stationnement

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Régie du port de TAVERNA
Hôtel de Ville
20221 SANTA MARIA POGHJU
Téléphone : 04 95 38 07 61

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Objet du marché : Réalisation du revêtement de la voie d'accès au port de TAVERNA et de l'aire de stationnement

Caractéristiques essentielles :

- Préparation des surfaces à traiter.
- Décaissement.
- Tout venant 0/315.
- Couche d'imprégnation, accrochage, déflashage, enrobé à chaud.
- Réhausse des regards, chambres de manœuvre, bouches à clé.
- Protection pour luminaires existants.
- Signalisation et marquage au sol des places de stationnement.

Lieu(x) d'exécution : Port de TAVERNA

Le délai d'exécution des travaux ne devra pas dépasser 2 mois. Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

Cautionnement et garanties exigés : Le marché est soumis à retenue de garantie conformément aux dispositions des articles 61 de l'ordonnance et 122 et 125 du décret n° 2016-360.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent : 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45, 47, 48, 49 et 50 de l'ordonnance et article 51 du décret n°2016-360 concernant les interdictions de soumissionner,
- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code de travail,
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants,
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont el candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
- DC1 [Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr> thème : marchés publics],
- DC2 [Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.minefe.gouv.fr> thème : marchés publics].

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-8 du code du travail,
- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- **Prix des prestations :** 80% [prix de l'offre la plus basse constatée / prix de l'offre de l'entreprise] x coefficient pondérateur.

- **Délais d'exécution :** 20% [délai le plus bas constaté / délai de l'entreprise] x coefficient pondérateur.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte selon l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : gratuits

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats transmettent leur offre sous pli clos de la façon suivante :

Une (seule) grande enveloppe

(regroupant candidature + offre) portant la mention/

Réalisation du revêtement de la voie d'accès au port de TAVERNA

et de l'aire de stationnement

<< ne pas ouvrir >>, le tout dans une enveloppe d'envoi.

Date de l'envoi de l'avis : 14/09/2018

.../...

Retrait du dossier de consultations des entreprises sur support papier auprès de :

Régie du port de TAVERNA
Hôtel de Ville
20221 SANTA MARIA POGHJU
Téléphone : 04 95 38 07 61

Retrait électronique du dossier de consultations des entreprises peut être téléchargé sur le profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Dépôt des offres : avant le 11/10/2018 à 11H 00
(du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.)

à l'adresse suivante :

Dépôt des dossiers :

Régie du port de TAVERNA
Hôtel de Ville
20221 SANTA MARIA POGHJU
Téléphone : 04 95 38 07 61
porttaverna@orange.fr

Renseignements techniques :

Bureau d'Etudes Techniques CAPOROSI B.
12, avenue Emile Sari
20200 BASTIA
Tél. : 06 19 22 15 61

Le Maître d'Ouvrage

N° 45

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2 avenue de Paris
20000 AJACCIO

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le

JEUDI 18 OCTOBRE 2018 à 8H30

Département de Corse du Sud, sur la Commune de PIANOTTOLI CALDARELLO : les parcelles cadastrées C 144 [1080m²], C 145 [1995m²] et C 146 [366m²], sur lesquelles une très belle villa avec parement pierres comprenant une entrée, un salon, un dégagement, une cuisine, une terrasse, trois chambres, une salle de bains, une salle d'eau, deux WC et deux vides sanitaires, avec vue exceptionnelle sur la baie de PIANOTTOLI CALDARELLO.

Mise à prix : 500.000 €uros
[Avec faculté de baisse de mise à prix]

Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI

ACTIJURIS 2A (Tel : 04.95.77.16.59), le : **vendredi 05 octobre 2018 de 14h à 16h.** Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal descriptif, déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>.

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 10 septembre 2018
POUR EXTRAIT.

N° 46

«ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament authentique reçu par Me Alain SPADONI, en date 02/12/2015 à AJACCIO, et un codicille du 26/09/2017 déposé le 03/09/2018 aux termes d'un acte reçu par Me Alain SPADONI.

Monsieur Jules BIZZARI, en son vivant demeurant 22, rue Docteur Del Pellegrino à AJACCIO [20090], né le 22/01/1922 à ARRO [20151], décédé à AJACCIO [20000], le 19/08/2018,

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Alain SPADONI.

Pour avis.

SCP Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI
3, avenue Eugène Macchini
20000 AJACCIO »

N° 47

COMMUNE DE FIGARI**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1 - Nom et adresse de l'organisme acheteur**

COMMUNE DE FIGARI
Mairie - Place des Magnolias
20114 FIGARI
Tél. : 04.95.71.00.23
Mail : mairie.figari@wanadoo.fr

2 - Objet du marché :

Travaux d'aménagement dans les hameaux de la commune - Remise en état de la voirie et d'ouvrages divers suite aux intempéries de janvier 2017 et réalisation d'aires de stationnement.

2ème partie : Travaux d'aménagement dans les hameaux et réalisation d'aires de stationnement

3- Caractéristiques principales :

Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

Ils concernent des travaux de voirie, parkings et ouvrages divers dans divers hameaux de la commune portant notamment sur des rénovations, améliorations, élargissements, sécurisations, équipements, aménagements architecturaux, créations localisées, etc...

4 - Conditions de participation :

Le candidat devra justifier de sa situation juridique et financière de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015.

5 - Durée du marché ou délais d'exécution :

La durée du marché est de deux ans (2) maximum à compter de sa notification

6 - Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivant également énoncés dans le Règlement de la Consultation.

- Valeur technique : 60 % se décomposant comme suit :
- moyens matériels et humains : 20 %
- méthodologie spécifique à l'opération : 20 %
- Matériel et matériaux : 20 %
- Prix : 40 %

7 - Procédure :

Procédure adaptée avec négociation conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, dont les montants minimum et maximum de commande sur 24 mois sont les suivants :

Montant minimum HT sur 24 mois : 0,00 €
Montant maximum HT sur 24 mois : 320 000,00 €

8 - Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 15/10/18 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

9 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 07 septembre 2018

10 - Adresses complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif :
Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

* Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA
Tél. : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23 - contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier papier :

COM AND CO - Village - 20215 VESCOVATO
Tél : 06.19.89.76.53 - email : comandco@comandco.fr

Obtention du dossier par voie électronique :

<http://www.klekoon.com>.

Envoi des candidatures et des offres :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Le Maire,
Claude POMPA

N° 49

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BASTIA**

BP 345

20297 Bastia cedex

Par jugement en date du 04/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a reporté au 04/01/2016 la date de cessation des paiements de :

LA TRATTORIA DM
(anciennement SARL BOULANGERIE - PATISSERIE DIDIER MONTI) [SARL]
Ld Saint-Panrace
20600 Furiani

Activité : Boulangerie - Pâtisserie - Grande Restauration

RCS Bastia B 532 357 092 - 2011 B 246
actuellement en état de liquidation judiciaire .

Pour Extrait,
Scp Me Nicole Casanova, Greffier,

N° 50

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BASTIA**

BP 345

20297 Bastia cedex

Par jugement en date du 04/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **redressement judiciaire** à l'égard de :

BRAVONE CONSTRUCTION [SARL]
21 Les Marines De Bravone
20230 Linguizzetta

Activité : travaux de bâtiment

RCS Bastia B 510 095 169, 2009 B 61

Date de cessation des paiements :
04/09/2018

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier

N° 51

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BASTIA**

BP 345

20297 Bastia cedex

Par jugement en date du 04/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **redressement judiciaire** à l'égard de :

LA PALMERAIE [SARL]
lieu dit Fenaghju
lotissement les Collines
20600 Furiani

Activité : marchand de biens immobiliers

RCS Bastia B 412 610 388, 2009 B 11

Date de cessation des paiements :
04/09/2018

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel]- Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier

N° 52

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BASTIA**

BP 345

20297 Bastia cedex

Par jugement en date du 04/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **liquidation judiciaire** simplifiée à l'égard de :

DELI [SARL]
8, rue Fontaine Neuve
"LE CARTEL"
20200 Bastia

Activité : restauration

RCS Bastia B 789 044 476, 2012 B 450

Date de cessation des paiements :
01/06/2018

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel]- Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier

RECTIFICATIF

N° 53

Rectificatif à l'annonce parue le 20/07/2018 dans L'informateur Corse Nouvelle, concernant la société **SARL SODEC**, il y avait lieu de lire : SARL SODEC SARL au capital de 1500,00 Euros LIEU DIT BRAGATO, RUE PIERRE ANDREANI, 20137 PORTO VECCHIO 520986837 R.C.S. Ajaccio. Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/06/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au IMMEUBLE LES MOUETTES, ROUTE DE L'OSPEDALE, 20137 PORTO VECCHIO à compter du 22/06/2018. Autre modifications: - il a été pris acte de la démission du gérant Madame ALLAVENA SANDRINE BRIGITTE, à compter du 22/06/2018. Monsieur BOUCHE CHRISTOPHE, gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. - il a été pris acte de modifier l'objet social Nouvelle mention: La déconstruction automobile, le négoce de pièces détachées neuves et d'occasions, le négoce de véhicules ainsi que le dépannage et le remorquage automobile, la réparation automobile et marine. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 54

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans « L'informateur Corse » numéro 6721, concernant la constitution de la société /

« **Banù Construct** »,

il fallait lire : "SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO - 20144 ZONZA".
Pour avis au RCS d'AJACCIO.

N° 48

**AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAÏ D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 juillet 2017, Monsieur Christian SAPORITI a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valery VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 29 août 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO 20000, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

PROCHAINE PARUTION
ICN - 21/09/2018 - N°6736

AVIS DIVERS

N° 55

PARC D'ACTIVITES MEZZAVIA 2

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €uros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - 1 route des Cèdres
20000 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 10 septembre 2018, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 11 septembre 2018 dossier 2018 28439, référence 2018 A 01250 ;

Il a été constitué une société civile immobilière :

Dénomination sociale : PARC D'ACTIVITES MEZZAVIA 2

Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1 route des Cèdres - 20000 AJACCIO.

Objet : l'acquisition de terrain, l'aménagement, la construction d'immeubles, la vente par lot ou en bloc, la location de biens lui appartenant.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Antony PERRINO, élitant domicile Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1 route des Cèdres - 20000 AJACCIO, est désigné statutairement en qualité de gérant non associé. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Antony PERRINO, gérant



N° 56

LABORATOIRE 2A2B

Sigle : LABORATOIRE DE L'OSP
Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
au capital de 158.250 €
Siège social :
Les Quatre Portes, Bâtiment H
20137 PORTO-VECCHIO
392 844 312 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'acte de décisions unanimes des associés du 28 août 2018, la collectivité des associés de la société LABORATOIRE 2A2B a pris acte de la démission de Monsieur Adrien SIROS de son mandat de directeur général, à effet du 28 août 2018. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis

N° 57

Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la cour
35 Boulevard PAOLI
20200 - BASTIA
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA GÉRANCE CONSTANT L'ABSENCE D'OPPOSITION À LA RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL, LE RACHAT, L'ANNULATION DES PARTS ET LA RÉALISATION DE LA RÉDUCTION DE CAPITAL

Le Treize juillet 2018, Monsieur François VINCIGUERRA, agissant en qualité de seul gérant de la société COVIAG, Société A Responsabilité Limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 497 645 226 rappelle et constate ce qui suit :
Par délibération en date du 27 juillet 2017, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social d'une somme de 2 500,00 euros de telle sorte qu'il soit ramené de 15.000,00 euros à 12.500,00 euros par voie de rachat de 250 parts de 10 euros de valeur nominale chacune au prix de 400 euros par part rachetée. Ceci étant rappelé, le soussigné constate que, dans le délai imparti à cet effet, il n'a été saisi d'aucune offre de vente, d'aucune opposition et constate par conséquent la réalisation de la réduction de capital.

En conséquence du rachat intervenu dans les conditions ci-dessus énoncées :
-les 250 parts rachetées à Monsieur Alain AGOSTINI sont annulées ;
-le capital social se trouve d'abord ramené de 15 000 euros à 12 500 euros en exécution de l'assemblée générale du 27 juillet 2017 ;
-la modification des statuts, telle que décidée conditionnellement par l'assemblée du 27 juillet 2017 est définitivement acquise.

N° 58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/09/2018 il a été constitué une société **Dénomination sociale :** PALETS DES GOUVERNEURS **Siège social :** Imm a casetta place du donjon la citadelle de Bastia 20200, 20200 Bastia **Forme :** SASU **Sigle :** G. **Nom commercial :** Palets des Gouverneurs **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** Création chocolats bio et glaces bio **Président :** Monsieur Aimé Sébastien Maxime Jal **demeurant :** Les Hauts de San Martino Résidence e caselle , 20200 San Martino élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 59

PHARMACIE DU PHARE

SELAS au capital de 40 800 euros
Siège social : Alistro
20230 SAN GIULIANO
448 826 446 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de mettre fin à la mission des Commissaires aux Comptes, Monsieur Joseph LORENZONI, et Monsieur Albert FERRETTI à compter de ce jour, l'article 32 des statuts a été supprimé en conséquence.

Pour avis, La Gérance

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 60

GERALDINE

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 76 224.50 euros
Siège :
9 Rue du Commandant Marche
20260 CALVI
RCS BASTIA 347 548 752

L'Assemblée Générale réunie le 31/08/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Roger GUEBEL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 61

SASU RIBOMBU 2A, SASU au capital de 200€. Siège: 23 rue de rivoli villa la cigale 20000 AJACCIO, 752 234 229 RCS AJACCIO. En date du 31/12/2014, l'Assemblée Unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Yohan DE LA FOATA, 23 rue de rivoli 20000 AJACCIO, et fixé le siège de liquidation au siège social. RCS AJACCIO

N° 62

R.P. CONSULTANTS

SARL en liquidation
au capital de 2 000 €uros
Siège de la liquidation :
Antisanti Village
20270 ANTISANTI
RCS BASTIA 790 311 047

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 Août 2018, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes de liquidation
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat
- Constaté un résultat de liquidation négatif et l'absence de distribution et de partage
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour Avis.

ICN : Annonces légales

Tél : 04 95 32 89 92
Fax : 04 95 32 02 38
Tél. : 04 95 32 04 40

Mail :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 63

ETABLISSEMENTS JORIO ET CIE

SA au capital de 134.261,45 €uros
Siège social : Rue des Platanes
20290 BORGIO
496 520 073 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 23/08/2018, acte enregistré au service des impôts de Bastia, en date du 06/09/2018, dossier 2018 26929, référence 2018 A 01264, la société SOCIETE CORSE DE BOISSONS BASTIA, SAS au capital de 324.807,84 €uros, dont le siège social est Rue des Platanes 20290 BORGIO, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 303 528 939 a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société ETABLISSEMENTS JORIO ET CIE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société avec effet au 30/09/2018.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ETABLISSEMENTS JORIO ET CIE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis

N° 64

A SIGNORA

SARL au capital de 500 €
Siège : CHEZ STEF BRAVIN PAESI
20167 PERI
828714287 RCS de AJACCIO

Par décision de l'AGE du 31/12/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme ZACZYK Céline Chez Stef Bravin Paesi 20167 PERI , et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de AJACCIO.

lotissement lanciatolo lot 12
allée des mimosas
06.18.58.10.60
frappe, canistrelli, tarte
confiture...
Poggi Loic
Biscotti di Maria
poggi.marie-ant@orange.fr
fabrication artisanal
sur commande pour toutes occasions

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

”

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing

GIUSSANI

UN CD POUR TRANSMETTRE SES CHANTS SACRÉS



Photo Pierre Pasqualini

La vie en Corse a, de tout temps, été rythmée par les chants, que ce soit au travail, pour déclarer sa flamme à l'aimée ou pour dire adieu à un proche décédé. Parmi eux, les chants sacrés, interprétés par les confréries pour célébrer les messes, les veillées. Chaque micro-région a ses chants, ses paroles et sa manière de chanter, comme dans le Giussani, «rughjone» de l'intérieur de la Balagne qui a voulu transmettre ce patrimoine immatériel aux jeunes générations. C'est ainsi que le syndicat mixte du Gussani, par le biais de ses quatre associations – Ghjuventù Giussaninca, Mossa Giussaninca, Giussani évocation et découverte et la Confrérie San Barteu – a financé la création d'un CD regroupant les chants sacrés de la micro-région. Un travail rendu également possible grâce à la collection de cassettes audio de Santu Massiani, confrère et instigateur du projet. Ces enregistrements contiennent près de 50 ans de messes des vivants, messes des morts et autres cérémonies patronales. «C'est un projet de longue date que nous concrétisons aujourd'hui. Nous voulions tout d'abord conserver ce patrimoine, pour cela il fallait numériser ces cassettes avant qu'elles ne se dégradent, ensuite nous voulions diffuser ces chants à travers ce disque pour que la population se réapproprie cette part d'histoire. Ce sont des chants très anciens du XVIII^e siècle», souligne Santu Massiani, avant de revenir sur ce travail de collecte entrepris dans les années 1980. «Durant les répé-

titions, nous enregistrons les chants. Avec le temps, cette collection est devenue très importante mais aussi très fragile. J'ai lancé ce projet avec le soutien du syndicat mixte, qui a amené la partie technique. Nous avons collecté les chants qui étaient les mieux conservés et nous avons lancé l'édition du CD. Le tri et la création du disque ont pris deux ans.»

La sélection des meilleurs morceaux a été confiée à Christophe Pigelet, animateur du Point d'accès multimédia du Giussani, qui a eu pour mission d'écouter toutes les cassettes, d'extraire les meilleurs morceaux, de retravailler le son et de créer l'album. «Il y avait beaucoup d'enregistrements de mauvaise qualité, le plus difficile a été de trier: 50 ans de chants sacrés ça prend beaucoup de temps. Nous avons aussi voulu regrouper les chants de moins bonne qualité sur une clé USB, fournie avec le CD» explique-t-il.

La création finie, il fallait passer à l'édition et ce sont les associations qui se sont démenées pour réunir les fonds nécessaires. Par chance, dit Antoine Casanova, président de la Ghjuventù Giussaninca, «le tissu associatif est très important dans le Giussani, ça a permis de récolter l'argent assez rapidement. Pour nous, jeunes de la région, c'était nécessaire de financer ce projet, c'est notre patrimoine. Maintenant à nous de le maintenir et de le transmettre à notre tour.» ■ Pierre PASQUALINI

CELAVU-MEZANA

4 VILLAGES POUR UN ÉVÉNEMENT

Ancré sur le territoire du Celavu-Mezana depuis 1994, le centre social et culturel U Liamu Gravinu, à Peri, propose à l'année des activités sportives (randonnées, arts martiaux, athlétisme, gymnastique...) ou culturelles (arts plastiques, chant, musique, cours d'anglais ou de corse, bibliothèque) ouvertes à ses adhérents, sur la base d'une cotisation annuelle de 30 € par famille. Il compte actuellement 266 familles adhérentes.

Depuis 18 ans, le centre organise chaque année en septembre la manifestation Festimonti, qui lui permet de faire découvrir gratuitement le panel de ses activités aux habitants du Celavu Mezana et du bassin ajaccien. Précédemment, le principe retenu était celui d'un site unique, avec un principe d'alternance pour les communes hôtes: tantôt à Bocognano, à Peri, puis à Carbuccia.

Pour cette édition 2018, qui se tient le samedi 22 septembre, de 10h à 18h, U Liamu Gravinu a décidé de voir plus grand, en déployant Festimonti simultanément sur 4 villages. Avec, pour chacun d'eux, un thème spécifique. Ainsi, à Cuttoli-Corticchiato, les propositions d'activités auront trait aux randonnées et à l'artisanat, tandis qu'elles seront axées autour des sports en famille et des activités créatives à Peri. Ceux qui sont plus attirés par les questions liées à la nature et au bien-être prendront la direction de Tavera. Les inconditionnels de la culture sont pour leur part attendus à Vero. ■

Rens: 06 28 50 84 68 / 04 95 53 72 00 & ulg.asso.fr



A TINUTA

RETOUR À LA TERRE



Permettre aux enfants comme aux adultes de se familiariser avec le monde de la ferme et des animaux, offrir au public un espace de culture maraîchère écologique où récolter fruits et légumes selon ses envies, tels sont les objectifs de la ferme pédagogique A Tinuta, créée à Borgo par Carl et Lætitia Villalonga.

Rompre avec l'existence citadine et passer au vert, c'est pour certains résider au village tout en allant chaque jour travailler en ville. Pour d'autres, cela signifie de changer de vie du tout au tout. C'est le choix qu'ont fait Carl et Lætitia Villalonga, délaissant des carrières de cadres pour créer, voilà un an, la première ferme pédagogique de Haute-Corse. «*Ma femme a toujours été passionnée par les animaux et la vie de campagne. Nous avons notre vie, notre travail, mais à la naissance de notre deuxième enfant, nous avons voulu changer et réaliser notre rêve, explique Carl. Nous avons trouvé le terrain mais il nous manquait un déclic pour l'exploiter. Ce déclic a été mon burn-out. J'avais un bon travail, avec un bon salaire et, malgré ça, je suis tombé dans la dépression. Pendant que Lætitia subvenait à nos besoins, j'ai voulu mettre ce temps à profit, j'ai alors nettoyé le terrain et amorcé les travaux pour créer la ferme.*»

C'est sur le site d'une ancienne pépinière, tombée en déshérence dans les années 1970 et depuis totalement envahie par les ronces, que le couple s'est installé, investissant ses fonds propres. «*Afin de pouvoir travailler avec des bénévoles dans un but non lucratif, de formaliser l'action que nous menons via une activité durable, un objectif commun et une relation contractuelle*», Carl et Lætitia ont opté non pas pour la constitution d'une société mais pour la création d'une association loi 1901. Un choix qui excluait l'obtention d'un prêt bancaire. Ils ont donc fait appel, avec succès, au financement participatif, notamment pour amorcer les premiers travaux de nettoyage du terrain, puis pour compléter les infrastructures d'accueil. La ferme propose à différents publics, de tous âges, de se familiariser avec le travail de la ferme, en prenant par exemple part à l'entretien de ses animaux : chèvres, canards, poules, oies, cochons... Elle reçoit aussi des adolescents en rupture avec la société, en échec scolaire ou délinquants. Ainsi au contact de la terre et des animaux, par le travail, ces jeunes se «reconnectent». «*J'ai laissé un morceau de terrain à la disposition d'associations spécialisées, précise*

Carl, ils viennent travailler, construire des abris et reprennent goût au travail. Ces jeunes ont eu des soucis, mais ici ils réapprennent les règles de vie et le respect.»

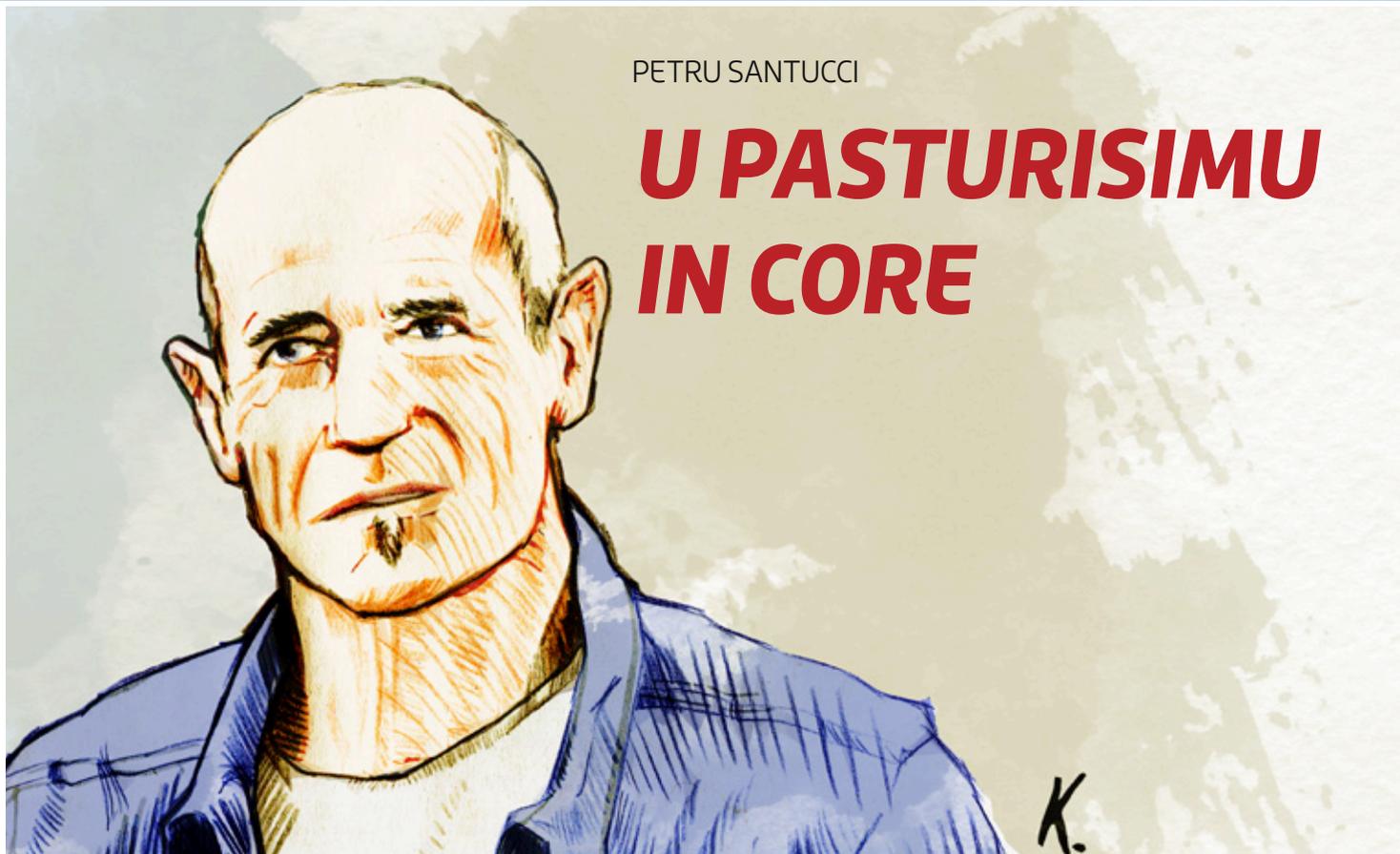
A Tinuta veut être un lieu ouvert à tout le monde, aussi y accueille-t-on fréquemment des enfants atteints d'autisme : «*C'était une volonté pour nous de rendre cet endroit accessible. Nous avons réussi, dès l'ouverture, à proposer des visites pour les enfants autistes et nous allons faire maintenant les travaux nécessaires pour les personnes handicapées. C'est un public que l'on ne considère pas en Corse. Combien d'endroits proposent des parcours adaptés? Quand on pense que l'accès aux fauteuils roulants sur les plages n'est pas possible partout, c'est scandaleux.*»

Un des objectifs de A Tinuta est l'autonomie et dans cette ferme on ne gaspille rien. Des enclos à la nourriture, tout est récupéré. Pour Carl, le «zéro déchet» est une règle : «*Au départ, c'était par nécessité. Nous n'avions pas les moyens pour tout acheter, alors nous nous sommes débrouillés avec ce que l'on avait et nous avons réussi à faire la quasi-totalité de l'espace avec des matériaux récupérés. Pour la nourriture, c'est la même chose, nous récupérons les invendus des magasins. En Corse, tous les ans il y a une crise des déchets et la population se plaint contre les politiques... mais que fait-elle réellement? Ici nous voulons aussi montrer, à notre niveau, que l'on peut être autonome.*»

Outre la partie animalière, Carl et Lætitia ont planté verger et potager et la ferme ouvrira au printemps prochain sa zone maraîchère pour permettre à ceux qui le désirent de venir récolter eux-mêmes leurs fruits et légumes. «*C'était notre idée de départ. Nous avons dû retarder un peu son ouverture, mais tout sera opérationnel bientôt. A Tinuta a pour vocation d'évoluer avec la zone maraîchère. Nous voulons les lieux. Nous voulons surtout que ce lieu devienne un lieu de vie, que les gens s'approprient, où les familles pourront venir se balader, où les enfants seront au contact des animaux et les parents ramasseront des produits bio.*» ■ Pierre PASQUALINI

PETRU SANTUCCI

U PASTURISIMU IN CORE



Ingenieru è anzianu direttore di l'Inra, Petru Santucci, l'Alisgianincu, oghje à a ritirata, hè statu pocu fà l'invitatu di l'Adecec, in Cervioni, per una cunferenza trattendu di u pasturisimu cum'è attività d'avvene. Quelli chì hè dinò un pueta è curridore muntagnolu famosu hà messu in lume a so sperienza di terrenu è di famiglia, cù analisi staccate di e passione è di i parè di corta vista.

Prupositi raccolti da Petru-Luigi Marchini

À chi ne simu, oghje, in quantu à u pasturisimu in Corsica?

Una parulla sola è una storia tamanta: un passatu riccu, un avà trimu-lente, è un dumane cù tante incertezze. U pasturisimu hè l'arte di curvià animali in ambiu naturale intriccendu una lea intellighjente trà parechji elementi (animale, terra, vegetazione, acqua...); vene à di rispettuosa assai d'ogni forma di vita. Si parla à tempu d'adopru di tecniche vechje è nove è d'una filusuffia di u campà u più ch'ellu si pò cù stu tesoru vitale ch'o chjamemu «natura». U ringuarsciu di l'andatura à prò di u pasturisimu -chì s'hè vistu in altrò, sia in Francia, sia nù u circondu vicinu di l'isula (Italia pè un dettu)- hà principiatu à discità si, una trentina d'anni fà ma in Corsica ùn hà pigliatu fiatu. Discità si, vene à di, scelte in fatti di pulitiche agricole belle precise cù programmi di sviluppu specifichi, d'aiuti finanziari è d'assistenza tecnica. Incuragi u mudellu pasturinu permettaria d'impedì tanti sviamenti nù e manere di fà oghje è tante scelte tecniche senza avvene (pensu à tutte ste razze d'animali ghjgnitici).

Quale sò e specificità isulane?

Ma si pò risponde... Nisuna è tante! Vene diritta di capì chì in qualunque scornu di terra di a pianetta, l'omi campagnoli, o per dilla altrimenti, ste cumunità pasturine, si danu da capu per campà cù ciò ch'elli anu amparatu da seculi è seculi, cù ciò chì a natura li porghje è ciò chì u mudernisimu li permette o li impone: tante razze nustrali agradicate à u tempu è à una terra, tante manere di fà è quanti saperi. Ognunu à modu soiu, vene à di cù a so cultura cumbatte è campa ma u solu hè cumunu.

Cumu si pò parlà d'una attività d'avvene?

U cuncettu ùn hè meu ma ci credu è ne sò certu vistu l'andamenti di u mondu d'oghje è i pericoli ecologichi, pè falla à l'accorta, chì si prisen-teranu à cort'andà è di più in più crudi à long'andà pè l'omu. I paesi, i circondi, i reghjoni ch'anu pussutu mantene certe ricchezze -cum'è e razze nustrali, erbe, machje è fureste, i sapè fà è i prudutti agradicati à

l'usi- si truveranu più sicuri per impettà e viccate di a scarsia di e risorse terrane in generale. U riturnu à modi di produce cù risparu s'a da impone d'una manera generale è quelli sistemi ch'averanu sappiutu mantene e capacità d'autunumia, di plasticità, vene à di chì dipenderanu pocu pocu di l'esteru, è bè quessi daranu sempre di chè manghjà cù sicurezza.

Pastore d'eri, pastore d'oghje. Hè cambiatu u mistieru. À chì livellu?

Cambiatu bella sicura ch'ell'hè è ci vuleria un ghjornu per parlà ne! Ognunu pò capì chì u cambiamentu s'hè fattu grazia à u progressu nù i so aspetti di l'appoghji meccanichi, tecnici, tecnologicchi è suciali. A maestria è u migliò governu di tutti i parametri di a pruduzione (da a cunviera di l'animali à a munta per un dettu) è di a trasfurmazione (da a cunservazione di u latte à u casgiu) anu permessu sicurezza economica è qualità di campà. Si pò adimette senza sbagliu ch'à ghjorni d'oghje u mistieru hè campatoghju è fruttu per via di l'arnesi di u mudernisimu. Ciò chì preme u più hè d'ùn spicà si di qualchì puntellu maiò chì danu sensu è fondu à l'allevu pasturinu; e razze d'animali, poca o micca manghjusca compraticcia, una cunviera di u sistema banda/manghjusca/prudutti, chì rispetta animale è natura nù a so biologia, nù e so leggi è nù i so ritimi. Nè forzature nè sviamenti di u naturale.

Quale sò i vostri prugetti?

Dopu à una vita prufeziunale ricca assai -postu ch'aghju avutu l'onore è u piacè di travaglià nù a ricerca agrunoma in unu di i più rinummati centri di ricerca à u mondu- cercu quant'è possu è à mio manera di sparte qualchì cunniscenza scientifica. A facciu, nù i centri di furmazione cù futuri agricoltori è di tantu in tantu, cù una stundata cum'è in Cervioni. L'idea hè di sparghje, di dà à sapè ciò ch'aghju pussutu amparà di teorico è di pratica di modu à dà voglia: una, pè fà piglià cuscenza di a forza fundia di u pasturisimu, duie, di porghje cunfortu à quelli ch'anu sceltu iss'attività è trè, d'invità quel'chi vole à apprufundì è scopre ne di più tantu in Corsica chè in altrò nant'à stu tesoru chjamatu pasturisimu. ■



STEFANU CESARI

L'INCARNATE RECHERCHE

D'après une photo de Dominique Degliesposti

Traducteur, enseignant, organisateur de lectures, Stefano Cesari construit sa vie autour la poésie. Dans son nouveau recueil, Bartolomeo in cristu, porté par ses émotions, il contemple une fresque de la chapelle San Pantaleu di Gavignanu à Pieve di Rustinu où se détache la silhouette d'un homme «peint de la couleur de son sang», celle du martyr Bartolomeo.

Propos recueillis par Dominique PIETRI

Qui est vraiment Stéphane Cesari?

Je me pose souvent la question. Je n'ai pas l'impression de faire œuvre de quelque chose. Je fais ce qui m'est naturel pour occuper l'espace entre les deux langues qui sont les miennes, pour fixer et laisser traces de ce qui a été vu et entendu, de mes émerveillements et de mes étonnements.

Qui est Bartolomeo?

Bartolomeo, aussi appelé Nathanaël, est un personnage historique dont on ne sait presque rien. C'est Jacques de Voragine, dominicain et archevêque de Gênes qui va, au XIII^e siècle, lui donner un peu de consistance dans son ouvrage *La Légende dorée*. Bartolomeo est un écorché, ce qui n'est pas courant chez les martyrs. Son corps a été mis dans une barque qui a dérivé jusqu'à l'archipel des Lipari qui va en faire son saint patron. Pour l'anecdote, ces îles s'appelaient anciennement les îles Éoliennes (NDLR : nom de la maison d'édition). Heureux hasard.

Mais que représente-t-il pour vous? Pourquoi lui et pas un autre?

Pour comprendre ce qu'il est pour moi, il faut voir la fresque. Il est le seul à regarder celui qui l'observe. Et puis il y a la simplicité des signes dont son incarnat qui en fait une sorte de symbole qui nous échappe. Cela m'a permis de réfléchir sur deux mouvements, celui de la mémoire faite de deuils et celui de l'action et donc de vie. Pour moi, cette fresque de San Bartolomeo c'est plus qu'un personnage, c'est un lieu, c'est une projection de mon enfance intérieure toujours vivante telle que peut la définir Jung et de mon appartenance à un pays. Mais que ce soit clair, Bartolomeo ce n'est pas moi. Bartolomeo, c'est un pays habité au présent, un espace traversé.

Votre livre n'est-il qu'un simple recueil de poèmes?

Pas vraiment. La continuité entre les poèmes permet au lecteur d'avoir l'impression de lire un seul texte. Je dirai que c'est une sorte de récit poétique. Ce que j'ai recherché, c'est ce pays qui se raconte grâce à un personnage qui le traverse en utilisant une langue poétique qui a

son propre fonctionnement, son propre rapport au temps. Enfin, il y a un arrière-texte à ce récit, c'est l'Évangile de Jean qui m'a beaucoup occupé. Pas parce que je suis particulièrement croyant mais parce que ce texte propose ce principe d'étonnement, cette simplicité dans une multiplicité de récits. J'ai essayé de garder quelque chose de cela.

Le choix graphique et stylistique de votre livre en tant qu'objet fait aussi écho à cette multiplicité...

J'avais le désir d'un texte qui prolonge et sorte du récit de Bartolomeo qui, lui, a un début et une fin. Ce texte «à l'envers», à l'extérieur du sens de lecture, c'est celui qui me permet de dire «Je». C'est le texte du texte et je suis content de l'avoir fait parce que j'y ai mis des choses importantes qui relèvent de mon temps, de ma personne. Par une sorte de réseau d'images, mon temps présent devient parallèle à celui de Bartolomeo.

Quelles traces voulez-vous laisser avec votre récit poétique, via ces trois entrées de lecture?

Je ne suis pas dans la transmission, même si j'accorde beaucoup d'importance à la parole transmise parce qu'elle sous-entend une autre question, celle de la filiation. Mais laisser les traces d'un espace, déjà presque hors de portée, du «où c'est dit», «où c'est écrit» plus possible en corse qu'en français, cela me va. Il m'a fallu trouver, en français, l'étrangeté de la langue corse et en même temps garder de la distance car les registres de langues et de pensées sont différents. Cette traduction a été longue et m'a demandé beaucoup de travail.

Vous avez parlé du passé, du présent... mais demain?

Le hasard d'une rencontre avec un collectif de musiciens qui travaille sur la notion de matière va permettre de prolonger cette recherche. Ensemble, nous allons proposer un événement qui mêlera la lecture de Bartolomeo par des acteurs et une création musicale électronique et concrète à base de percussion. Nous devrions présenter ce projet courant novembre à la Fabrique de Théâtre du théâtre Alibi, à Bastia. ■

ENVIRONNEMENT

CAP SUR L'ÉCONAVIGATION



Photo La Méridionale

La Méridionale et le réseau des aires marines protégées de Méditerranée ont contracté des engagements mutuels via la Charte d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime.

Le 6 septembre, à Marseille, la compagnie de transport maritime La Méridionale et le réseau des aires marines protégées (AMP) de Méditerranée ont signé la « charte d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime ». Ce document, qui porte sur la période 2018/2020, s'inscrit dans le cadre d'une démarche animée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB). À son initiative, le commandant Olivier Varin, qui a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la compagnie. « *Le transport maritime est nécessaire à l'économie mondiale mais il doit réussir le pari de réduire son empreinte sur la planète, considère-t-il. En 2016, j'ai soumis au ministère de l'Écologie et du Développement durable l'idée d'une charte de l'éconavigation incitative et non coercitive, il a été immédiatement séduit.* »

Pour Marc Reverchon, P-DG de La Méridionale, après l'obtention d'une certification Iso 14001 et l'adoption, sur les escales de Marseille, de la connexion électrique des navires à quai (Cenaq) pour éviter le recours aux groupes électrogènes et donc l'usage de carburant diesel, cet engagement allait de soi: « *Depuis plus de 10 ans, nos actions concrètes démontrent que la prise de conscience environnementale de La Méridionale n'est pas feinte, qu'elle contribue aussi au développement de notre performance économique et que notre compagnie est une référence au plan national. Il est donc tout à fait légitime d'élaborer une charte des bonnes pratiques qui nous engage formellement dans cet objectif.* »

Pour la compagnie, il va s'agir d'aller vers une réduction de consommation d'énergies fossiles, au travers d'une série de gestes, du

strict respect des horaires afin de maintenir des vitesses faibles jusqu'à la promotion de la recherche/développement afin de développer des énergies alternatives; de poursuivre sa démarche pour la réduction et la récupération des rejets et le tri-valorisation des déchets issus de l'activité; d'assurer une veille technologique et réglementaire sur les évolutions visant à réduire l'empreinte environnementale et de participer à l'amélioration des connaissances sur le milieu marin.

De leur côté, les AMP et l'AFB vont contribuer à former et sensibiliser équipages et personnel à terre; réaliser, avec l'appui de la compagnie, des outils (dépliants, posters, contenu web, etc) pour l'information et la sensibilisation des passagers; concourir également à une meilleure connaissance de l'écosystème marin, et associer la compagnie de navigation aux instances de concertation de leur réseau, en lien avec les thématiques de la charte.

« *Des pressions croissantes s'exercent sur les écosystèmes marins et les impacts doivent être maîtrisés, d'autant plus quand on voit que les principaux secteurs de l'économie maritime sont annoncés en croissance dans les 15 prochaines années; par exemple, une croissance annuelle de 4% du commerce maritime mondial est attendue d'ici 2025 et sera très largement reflétée en Méditerranée française* » rappelle François Gauthiez, directeur de l'appui aux politiques publiques à l'AFB en précisant que la charte pourra « être reprise par d'autres armateurs et d'autres aires marines protégées, en Méditerranée, mais aussi sur les autres façades tout en respectant un socle minimum d'engagement ». ■ PMP

REPÈRES

Si la Méditerranée couvre moins de 1% des océans mondiaux, sa biodiversité représente entre 4 et 18% des espèces marines connues dans le monde.

Plus de 20% des eaux françaises sont couvertes par au moins une aire marine protégée.

Le réseau d'aires marines protégées couvre 45% de la façade méditerranéenne avec le sanctuaire Pelagos et 17% hors Pelagos.

3 aires marines protégées sont pour l'heure signataires de la charte : le Parc national des Calanques, le Parc national de Port-Cros, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. D'ici la fin de l'année, le site Natura 2000 Embiez-Cap Sicié en sera également signataire.

En 2017, La Méridionale a transporté 275 000 passagers, 105 000 véhicules et 852 kilomètres de fret. ■

La sélection de la rédaction

Oscar Rabine

Né à Moscou en 1928, dans une famille de médecins, Oscar Rabine s'initie à la peinture dès l'enfance. Orphelin à 14 ans, il survit tant bien que mal, livré à lui-même, dans une URSS en guerre, avant de rencontrer le peintre et poète Evgenyi Kropivnitsky qui sera son mentor et dont il épousera la fille, Valentina, peintre elle aussi. Entre 1946 et 1949, il complète sa formation à l'Académie des beaux-arts de Riga, puis à l'Institut Sourikov de Moscou. Installé à Lianozovo, dans la banlieue moscovite, Oscar Rabine y exerce les fonctions de contremaître, consacrant tout son temps libre à la peinture. À la fin des années 1950, le couple prend une part active à la création du mouvement artistique non-conformiste Lianozovo, dont les membres ne sont pas autorisés à exposer officiellement leurs œuvres. En 1974, Oscar Rabine est un des initiateurs d'une exposition «sauvage» au parc Belyayev, à Moscou, qui sera réprimée à coups de bulldozers devant plusieurs membres de la presse internationale conviés par les artistes. L'événement sera dès lors connu sous le nom de «Exposition Bulldozer». Quatre ans plus tard, le peintre et sa famille, qui se sont rendus en France, sont déchus de leur nationalité soviétique et s'installent à Paris. Oscar Rabine acquiert la nationalité française en 1985 avant de voir rétablir son droit par la Pérestroïka en 1990 puis de se voir remettre un passeport russe en 2006. En 2007, il expose ses œuvres au musée Pouchkine de Moscou. Si on distingue deux périodes dans son œuvre (celle, plus sombre, qui exprime les réalités de l'URSS et celle, plus légère, inspirée par la vie parisienne) ses toiles ont toutes en commun de juxtaposer nature morte et paysage. Au côté de ses toiles sont présentées celles de Tatiana Lysak-Polischuk, membre de l'Union des artistes et des critiques d'art de Saint-Pétersbourg. À l'occasion de cette exposition, la mezzo-soprano Irina Dolzhenko, soliste de l'opéra du Bolchoï, donnera un récital le 21 septembre, à 19h30, à l'Espace Diamant.

Jusqu'au 29 septembre. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



L'Affaire di u carrughju dirittu

Le Théâtre du Commun et U Teatrinu reprennent une pièce en un acte d'Eugène Labiche, *L'affaire de la rue de Lourcine* qui se déroule dans le Paris de la seconde moitié du XIX^e siècle. Le point de départ est le même : deux hommes qui ne se connaissent pas se réveillent dans le même lit, en proie l'un comme l'autre à une terrible gueule de bois. À la suite d'un quiproquo, ils en viennent à se persuader d'avoir commis un meurtre la veille, sous l'emprise de l'alcool. Pris de panique, ils entreprennent alors de faire disparaître toutes les preuves pouvant les incriminer mais se mettent également en tête -au point où ils en sont, pourquoi pas, après tout?- d'éliminer tous ceux qui pourraient s'avérer être des témoins gênants.

L'adaptation réalisée par Noël Casale et Guy Ciminu [qui signe la traduction du texte en langue corse] transpose l'ac-

tion au tout début du XXI^e siècle à Bastia. La victime, charbonnière dans la pièce originale, devient une jeune marocaine, sauvagement tuée, vraisemblablement par deux hommes ivres, dans la rue du Chanoine-Letteron, anciennement Rue Droite-Carrughju Dirittu. Le coup de théâtre final reste le même. En somme, une «bouffonnerie féroce», qui n'a d'autre propos que celui de déclencher d'immenses fous rires? L'adaptation respecte la mécanique comique l'œuvre initiale, mais aussi la noirceur de son propos d'autant mieux exposé par Labiche que celui-ci a choisi de le travestir sous les atours du burlesque. Par ailleurs, cette version nustrale invite sans (trop) en avoir l'air à envisager la question du meurtre qui, dit Noël Casale, «nous occupe depuis (presque) toujours et plus vivement depuis une quarantaine d'années» et à se replonger dans un passé récent... et sans doute loin d'être révolu. La version présentée est une lecture théâtralisée. Entrée libre et gratuite.

Le 22 septembre, 21h. Salle Cardiccia de Migliacciaru, Prunelli di Fium'orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne , Cortenais

orange™

30

National

SFR

537

National

numericable™

95

Bastia



30

National

Lundi 17 Septembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h15 Les rencontres de Calenzana - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Salon du chocolat - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 17h00 Noob - 17h45 A votre Service - 18h20 Hector le facteur - 19h00 Entre deux feux - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les rencontres de Calenzana - 20h55 Un monde moderne - 22h20 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 20 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Marcel Mazout - 13h35 A votre Service - 14h30 White rabbits - 17h05 Noob - 17h25 Associ - 17h55 La passion continue - 18h20 The notwist - 19h30 Nutiziale - 19h40 Ran mo tambour - 20h35 Jamie Lidell - 21h20 Hector le facteur - 22h00 Noob - 22h20 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 23h30 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

Mardi 18 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 11h00 Zikspotting - 11h15 Hector le facteur - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 The notwist - 14h30 Jamie Lidell - 16h55 A votre Service - 17h05 White rabbits - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 La passion continue - 20h10 Salon du chocolat - 20h45 White rabbits - 21h35 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 21 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 La passion continue - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Entre deux feux - 13h15 Hector le facteur - 13h55 Zikspotting - 14h30 Salon du chocolat - 15h15 Les rencontres de Calenzana - 15h55 Ran mo tambour - 17h05 Noob - 17h25 The notwist - 18h40 Marcel Mazout - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Matmatah - 21h40 Noob - 22h00 Clips Musicaux - 22h20 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Un monde moderne - 0h00 Nutiziale

Mercredi 19 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 L'esquimaude - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La passion continue - 13h10 Ci Ne Ma - 13h25 Zikspotting - 14h30 Matmatah - 16h00 Entre deux feux - 16h30 Délires Sur le Net - 17h15 Un monde moderne - 18h40 L'esquimaude - 19h30 Nutiziale - 19h40 Marcel Mazout - 20h35 The notwist - 21h50 La passion continue - 22h15 A votre Service - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h35 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





20 ans



MIEL DE CORSE

LE GOÛT DU MAQUIS

www.mieldecorse.com